

000480

16 OCT 2024

DECISION N° /D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ DU

relative au recours de l'entreprise METRA CONSEILS introduit dans le cadre
de l'appel d'offres n°010/AONO/MINTOUL/CIPM/2024 du 11 mars 2024 pour
la maîtrise d'œuvre des travaux d'extension du bloc pédagogique du centre
public de formation professionnelle en tourisme et loisir de Bertoua

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
DU CAMEROUN

A.R.M.P

L'AUTORITE CHARGEES DES MARCHES PUBLICS, Direction Générale

ARRIVE LE 18 OCT 2024
N° 108

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°413/A/PR/MINMAP du 08 décembre 2020 portant organisation et fonctionnement du Comité chargé de l'Examen des Recours résultant des marchés publics (CER) ;

Vu la décision n°2021/205//CER/ARMP/DG/2021 du 20 avril 2021 constatant la composition du Comité chargé de l'examen des recours résultant des marchés publics ;

Vu le recours de l'entreprise METRA CONSEILS du 23 mai 2024 ;

Vu l'avis technique de l'Agence de Régulation des Marchés (ARMP) du 23 août 2024 ;

Vu le procès-verbal de la séance du CER du 23 août 2024 ;

Vu les écritures et pièces du dossier ;

SUR LA RECEVABILITE

Considérant qu'il résulte de l'examen de ce dossier par le CER, que le recours de l'entreprise METRA CONSEILS a été reçu en date du 23 mai 2024, soit douze (12) jours ouvrables après la publication du résultat de l'appel d'offres dans le Journal des Marchés Publics (JDM), intervenue le 02 mai 2024, au lieu de cinq (05) jours maximum prévus par le Code des marchés publics ;

Qu'il échel de le déclarer irrecevable pour cause de forclusion, d'en informer le recourant et de transmettre cette décision au Directeur Général de l'ARMP pour publication au JDM ;

EN CONSÉQUENCE :

1. Déclare le recours de l'entreprise METRA CONSEILS irrecevable ;
2. Dit que la présente décision sera notifiée au recourant et transmise au Directeur Général de l'ARMP pour publication au JDM. /-

Copie :

- MINTOUL ;
- DG/ARMP ;
- Pd/VCER ;
- Intéressé (METRA CONSEILS).

Yaoundé, le 16 OCT 2024

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE CHARGE DES

